

19 septembre 2014- n° 13

140107

**TRANSPARENCE DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE – APPROBATION DU
COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DE LA S.E.V. CONCERNANT LE PARC
D'ACTIVITES DE LA MADELEINE**

Pour permettre au concédant d'exercer son droit à contrôle comptable en application de l'article 5 II de la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 sur les Sociétés d'Economie Mixte et conformément au Cahier des Charges du Traité de Concession du 2 janvier 2003, notamment son article 18, le concessionnaire doit tenir sa comptabilité de manière à faire apparaître distinctement les comptes propres de l'opération concédée et doit présenter chaque année au concédant, après actualisation, le bilan et le plan de trésorerie de ladite opération.

La collectivité souhaitant clôturer cette opération d'ici la fin de l'année 2014, le bilan au 31/12/14 a été établi dans cette optique.

Les comptes de l'opération La Madeleine, arrêtés au 31/12/2013, font apparaître en dépenses une somme de 7 892 k€ HT et en recettes 7 695 € HT, soit une trésorerie cumulée négative de – 197 k€ HT ; cette opération comprend la réalisation de l'hôtel de police telle que décidée par délibération en date du 23 juin 2006.

Le bilan prévisionnel révisé s'équilibre en dépenses et en recettes (8 514 K€ HT) grâce à une participation de la collectivité.

En effet, la convention de concession prévoit, dans le cas d'une trésorerie d'opération négative, le versement d'une participation du concédant. Celle-ci est donc inscrite en 2014 à hauteur de 443 K€ pour équilibrer le bilan opérationnel.

LE CONSEIL

Après avoir entendu les explications du Maire,

DECIDE

- D'approuver le rapport annuel de gestion de la S.E.V. concernant le site de la Madeleine ;
- D'approuver le bilan prévisionnel du site de la Madeleine et faisant apparaître le bilan de clôture prévisionnel au 31/12/14. Un bilan de clôture définitif sera présenté ultérieurement par la S.E.V. pour approbation par la Collectivité ;
- D'approuver le versement en 2014 d'une participation d'équilibre d'un montant de 443 K€ HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

(Sorti au moment du vote :
V.Benoit - Président de la S.E.V.)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 19 septembre 2014

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 26

Procurations..... 8

Absente excusée..... 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Étaient présents :

David VALENCE, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES (*arrivé au point n° 8 - procuration à Johann RUH*), Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Gina FILOGONIO, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Christophe ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Bruno TOUSSAINT à David VALENCE
Caroline PRIVAT à M.José LOUDIG (*sauf pour le point n° 4 adopté en fin de séance*)
Roselyne FROMENT à Françoise LEGRAND
Isabelle de BECKER à Marc FRISON-ROCHE
Ouseynou SEYE à Nicolas BLOSSE
Sabriya CHINOUNE à Mustafa GUGLU
Pierre JEANNEL à Claude KIENER
Michel CACCLIN à Ramata BA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
